HAINAUT PERMIS

Label Qualité

AGENCE DE VALENCIENNES

E 26 059 0001 0

HAINAUT PERMIS

PRÉSENTATION

UNE ÉQUIPE SOLIDE ET EXPÉRIMENTÉE POUR VOTRE PERMIS

Entreprise fiable avec l'esprit jeune, Hainaut Permis vous accompagne depuis 2002 dans tous vos projets de permis de conduire jusqu'à votre réussite et ce grâce à des outils pédagogiques et des méthodes d'apprentissage uniques.Que ce soit pour le permis voiture en formule traditionnelle, accélérée, conduite accompagnée, permis moto mais aussi permis remorque, nous vous proposerons la formule la plus adaptée à vos besoins. Avec nos visuels décalés, mais résolument modernes vous ne passerez pas inaperçu pendant vos leçons.

NOTRE ENTREPRISE

4 AGENCES

EN QUELQUES MOTS..

Que tu souhaites décrocher ton permis auto, moto, remorque ou même ton permis bateau, notre équipe t'accompagne avec énergie, expérience et sérieux pour te mener vers la réussite.

Apprends à conduire avec plaisir et confiance

Chez Hainaut Permis, nous croyons qu'apprendre à conduire doit être à la fois efficace, motivant et agréable.

C'est pourquoi nous mettons à ta disposition :

- Des formations sur mesure adaptées à ton rythme,
- Des moniteurs expérimentés et passionnés,
- Des outils numériques modernes pour un suivi optimal,
- Et une ambiance conviviale qui te met en confiance dès le premier cours.

HAINAUT PERMIS

NOTRE ÉQUIPE

- GÉRANTS
 - Dorian PLACE
 - Cassandra GOEMINNE
- FORMATEURS
 - Romain Seghier
 - Bastien Leuridan
 - Anais Cardon
- SECRÉTAIRE
 - Ilona Richard
 - Julie Désert

HAINAUT PERMIS

NOS FORMATIONS

> Permis B (17 ans)

- Véhicules automobiles

Véhicule ≤ 3,500 kg
8 passagers (conducteur non compris)
Remorque ≤ 750 kg
Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

- Filière AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite)

Dès 15 ans
De l'expérience avec un accompagnateur (1 an minimum de conduite/3000 km minimum)
Un rendez-vous préalable et 2h de rendez-vous pédagogiques
Le permis dès 17 ans
Une réduction de la période probatoire à 2 ans

- Filière traditionnelle

20h minimum de formation

- Filière Conduite Supervisée

Dès 18 ans
De l'expérience avec un accompagnateur
Un rendez-vous préalable

> Permis AM (Option Quadricycle Léger)

Dès 14 ans
Cylindrée ≤ 50cm3
Puissance ≤ 4 KW
Vitesse ≤ 45km/h
Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
Validité 15 ans

> Permis Boite automatique (B78)

13h minimum de formation
Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

HAINAUT PERMIS

NOS FORMATIONS

> Permis AM (Option Scooter)



- 2 ou 3 roues à moteur

Dès 14 ans

Cylindrée ≤ 50cm3

Puissance ≤ 4 KW

Vitesse ≤ 45km/h

Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR

Validité 15 ans

> Formation A1



Dès 20 ans

+ 21 ans pour tricycle puissance ≤ 15 KW

Avoir le permis B depuis 2 ans

> Permis A1



- Motocyclettes 125 cm3 avec ou sans side-car ou Tricycles à moteur

Dès 16 ans

Cylindrée ≤ 125cm3

Puissance ≤ 11 KW

Tricycle puissance ≤ 15 KW

Vitesse ≤ 45km/h

Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR

Validité 15 ans

> Permis A2



- Motocyclettes avec ou sans side-car

Dès 18 ans

20h minimum de formation

Cylindrée ≥ 125cm3

Puissance ≤ 35 KW

Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

Validité 15 ans

> Formation A1 vers A2



Dès 18 ans

15h minimum de formation

Cylindrée ≥ 125cm3

Puissance ≤ 35 KW

Avoir le Permis A1

> Formation A



- Motocyclettes avec ou sans side-car

Dès 18 ans

Formation de 7h

Puissance ≥ 35 KW

Tricycle puissance ≤ 15 KW

Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

HAINAUT PERMIS

NOS FORMATIONS

Permis Remorque

Formation B96

Dès 18 ans

Remorque > 750kg

Somme des PTAC > 3500 kg et ≤ 4250 kg

Avoir le Permis B + Formation de 7h

Permis BE

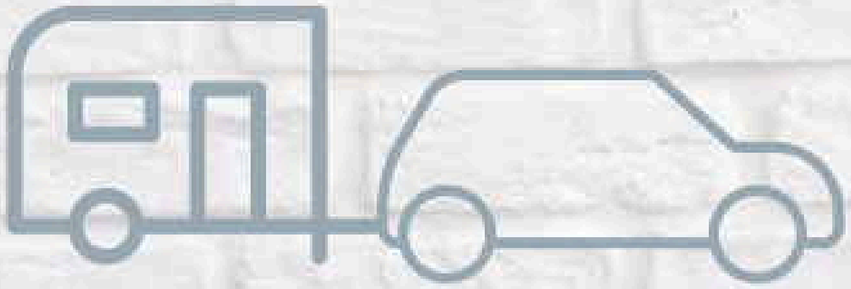
Dès 18 ans

Remorque > 750kg

Somme des PTAC > 4250 kg

Avoir le Permis B

Validité 15 ans



HAINAUT PERMIS

L'EXAMEN PRATIQUE

ENJEUX

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.



CRITÈRE 1.2 DU LABEL D'ÉTAT

HAINAUT PERMIS

L'EXAMEN PRATIQUE

DÉROULEMENT

L'examen dure 30 minutes. Il comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale
- la présentation de l'épreuve par l'examinateur
- l'installation au poste de conduite
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire

CRITÈRE 1.2 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

L'EXAMEN PRATIQUE

ÉVALUATION



L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées : connaître et maîtriser son véhicule, appréhender la route, partager la route avec les autres usagers, autonomie et conscience du risque. Pour chacune de ces compétences décrites, l'examinateur attribue la note 0, 1, 2, ou 3. L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes : analyse et adaptation des situations et conduite autonome.

CRITÈRE 1.2 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

NOS HORAIRES

Cours de code 

Mardi : 9h30 à 12h30
Vendredi : 9h30 à 12h30

Entraînements au code 

Lundi : 14h à 19h
Mardi : 9h30 à 13h et de 14h à 18h30
Mercredi : 9h30 à 13h et de 14h à 18h30
Jeudi : 9h30 à 13h et de 14h à 18h30
Vendredi : 9h30 à 13h et de 14h à 18h30
Samedi : 10h à 13h

Cours de conduite 

Lundi : 8h à 19h
Mardi : 8h à 19h
Mercredi : 8h à 19h
Jeudi : 8h à 19h
Vendredi : 8h à 19h
Samedi : 8h à 17h

PostPermis

Mercredi de 9h30 à 13h30 et de 14h à 17h

A

CRITERES 1.3 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

LA FORMATION 2 ROUES

[illegible]

Notre piste privée se situe sur l'aéroport du Valenciennois "Charles Nungesser" côté Trith-Saint-Léger soit à 5 km de l'école de conduite (environ 15 min en voiture de l'école de conduite)



[illegible]

Le point de rendez-vous se fait toujours à la piste. La capacité maximale est limitée à 3 élèves sur le plateau.



[illegible]

Notre piste privée est disponible pour les catégories de permis suivantes : Permis AM, A1 (et également formation A1), A2 et A.



CRITERE 1.4 DU LABEL D'ETAT

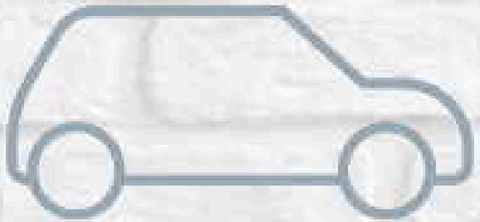
HAINAUT PERMIS

Post Permis

Permis B

BOITE AUTOMATIQUE
B78

BOITE MANUELLE



Cette formation d'une journée, suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque. En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de deux ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entrainant la perte de points sur son permis

CRITERES 1.6 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

CONDITIONS

Pour l'élève : la formation est accessible à partir de 15 ans et le passage à l'examen pratique à 17 ans.
Pour les accompagnateurs : Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, obtenir l'accord de l'assureur, ne pas avoir de condamnation pour certains délits, être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite et participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation.

FORMATION



1) FORMATION INITIALE :

- une évaluation préalable
- une formation théorique
- un examen théorique
- une formation pratique (20h de cours minimum)

2) CONDUITE ACCOMPAGNÉE :

- un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h
- une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

CRITERE 1.7 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

AVANTAGES

1) ASSURANCE :



- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ère année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident.

2) MOINS D'ACCIDENT :



Il y a quatre fois moins d'accidents que les conducteurs ayant bénéficiés de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

3) PERMIS PROBATOIRE :

La période probatoire est réduit à 2 ans au lieu de 3 ans pour les conducteurs ayant bénéficié d'une formation traditionnelle.

A

CRITERE 1.7 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

OBJECTIFS

Permettre de connaître le nombre d'heures estimées (avec une proposition chiffrée) pour obtenir l'examen du permis de conduire dans les meilleurs conditions.

DURÉE

Environ 45 min

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Vos capacités et connaissances sensori-motrices
- Vos capacités de compréhension et de traitement
- Vos aspects émotionnels et affectifs
- Vos facteurs de volonté
- Vos capacités de perception, d'analyse et de décision
- Vos capacités d'attention et de mémoire de travail

MOYEN UTILISÉ

Ordinateur

CRITÈRE 2.2 DU LABEL D'ÉTAT

HAINAUT PERMIS

LE PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.
Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.
En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le parcours de formation suivant :

PARCOURS THEORIQUE



La formation théorique sur des questions d'entrainements au code pourra être suivie :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- sur Internet

CRITERE 3.1 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

LE PARCOURS DE FORMATION

PARCOURS PRATIQUE



Pendant la formation pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville
- dans un environnement dégradé
- par temps de pluie (si le cas se présente)
- en rase campagne
- sur autoroute
- la nuit (si le cas se présente)

COURS OBLIGATOIRES



La formation au cours théoriques est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thèmes sont : l'arrêt et le stationnement, les croisements et les dépassements, la connaissance de la réglementation générale du permis de conduire, l'éco-conduite, les priorités, les règles de circulation, la signalisation, les comportements dans les tunnels, la visibilité, la prise de conscience des risques, les respect des autres usagers et le partage de l'espace public.

CRITERE 3.1 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

Gestion des réclamations

En cas de réclamation de votre part nous nous chargeons a vous répondre dans les plus brefs délais (entre 24 et 48 heures) par téléphone ou par mail.

09 56 69 60 31

hainautpermisms@gmail.com

CRITERE 7.4 DU LABEL D'ETAT

HAINAUT PERMIS

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

- Le Lundi de 14h à 19h
- Du Mardi au Vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h30
- Le Samedi de 10h à 13h

INFORMATIONS DIVERSES

- SITE : www.hainautpermis.com
- TÉL : 09.56.69.60.31
- MAIL : hainautpermisms@gmail.com
- ADRESSE : 43 Rue de Mons - 59300 Valenciennes